

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 novembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 14 Absents : 3 Votants : 24 dont 3 pouvoirs
---	---

De la délibération CS-DE-22-066 à CS-DE-22-081

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CHAUBAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. MOUSSET Michel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. RENAUD Denis ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. DABIN Michel est remplacé par M. MOUSSET Michel ;
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHAUBAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. BARANGER Olivier ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard ;

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno.

Secrétaire de séance : Mme RICHARD Françoise.

ADMINISTRATION GENERALE TARIFICATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX 2023

- Tarif horaire du personnel

Compte tenu des augmentations à prévoir sur le budget de la masse salariale 2023 en raison :

- De l'évolution des effectifs par rapport à 2022 (départs et recrutements, avancements de grades, ...)
- De l'augmentation du point d'indice ;
- Du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) ;
- D'un réajustement du régime indemnitaire.

L'augmentation à prévoir est de 6.68%. **Il est donc proposé d'appliquer sur le tarif horaire une augmentation de 6.70 %**

	TARIF 2022 en €HT	TARIF 2023 en €HT
Heure normale	35,17	37,53
Heure supplémentaire à 25 %	43,96	46,91
Heure de nuit (20 h à 6 h) / dimanche / jour férié	77,16	82,33

Pour mémoire :

La masse salariale 2022 représente 19.47% des dépenses de fonctionnement.

A dépenses constantes, elles représenteraient 20.77% en 2023.

- Tarifs divers

	TARIF 2022 en €HT	TARIF 2023 en €HT
- Forfait de souscription d'abonnement (intègre les frais techniques et administratifs)	35,17	37,53
- Fermeture de branchement (non-paiement)	17,58	18,76
- Réouverture de branchement	17,58	18,76
- Fermeture ou réouverture de branchement à la demande de l'abonné	17,58	18,76
- Résiliation d'abonnement (avec dépose compteur)	52,75	56,29
- Nouvelle demande d'abonnement (avec repose compteur)	67,18	75,05

- Prix des pièces d'adduction

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 04 octobre 2019, le Comité Syndical a renouvelé son accord cadre à bons de commandes de fournitures et pièces d'adduction avec différentes entreprises (SOVAL, BETON LIBAUD, LNTP, FRANS BONHOMME et HYDROMECA).

Cet accord cadre a permis d'obtenir des prix très compétitifs compte tenu des volumes. Il est valable 4 ans ou à concurrence du seuil réglementaire des marchés à procédures adaptées de fournitures soit 414 000 €HT en 2019.

Les prix indiqués dans ces marchés sont révisés annuellement par une formule de révision qui prend en compte, selon les lots, les indices suivants :

- TP10a : indice travaux publics canalisations, assainissement et adduction d'eau
- ICHT IM : indice coût horaire du travail
- LA-I : indice laiton

LOT N°	INTITULE	ENTREPRISE	Coefficient de révision des prix 2023
Lot n°1	Pièces de raccordement en fonte	SOVAL	1.1031
Lot n°2	Pièces à emboitement en fonte	FRANS BONHOMME	1.1031
Lot n°3	Manchon de réparation permanent en fonte	BETON LIBAUD	1.1031
Lot n°4	Manchon de réparation permanent en INOX	LNTTP	1.1031
Lot n°5	Robinetterie et joint plat	LNTTP	1.1031
Lot n°6	Fontainerie – Appareil de protection	LNTTP	1.1031
Lot n°7	Prise en charge pour branchement et tube allonge	LNTTP	1.1031
Lot n°8	Pièces de raccordement pour compteur particulier	BETON LIBAUD	1.1989
Lot n°9	Pièces de raccordement en laiton	BETON LIBAUD	1.1989
Lot n°10	Niche compteur en POLYETHYLENE	LNTTP	1.1031
Lot n°11	Niche compteur renforcée	SOVAL	1.1031
Lot n°12	Borne compacte pour compteur 100mm sous trottoir	HYDROMECA	1.1031
Lot n°13	Nourrice pour compteur et Col de cygne	HYDROMECA	1.1031
Lot n°14	Bouche à clef et tampon de voirie	SOVAL	1.1031
Lot n°15	Canalisations PVC	FRANS BONHOMME	1.1031
Lot n°16	Canalisations Fonte Ductile	BETON LIBAUD	1.1031

Afin de nous permettre d'élaborer notre bordereau des prix 2023, il est proposé au Comité Syndical d'appliquer les coefficients de révision indiqués.

D'autre part, compte tenu de la forte pression actuelle qui s'opère sur le marché des matières premières, il est encore plus nécessaire aujourd'hui qu'hier d'appliquer un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces à l'instar des années précédentes.

- Tarif des branchements et divers

La facturation des branchements neufs s'effectue à partir d'un tarif de base réévalué chaque année en fonction des coefficients de révisions de prix issus des marchés de fournitures de pièces ou de travaux en cours.

TARIFS 2023 - BRANCHEMENTS (en €HT)

	Compteurs Ø 15 et 20	Compteurs Ø 30	Compteurs Ø 40
1 - PRISE EN CHARGE			
- Forfait déplacement 1 H	37,53	37,53	37,53
- Forfait main-d'œuvre 6 H	225,18	225,18	225,18
- 1 bouche à clé 7 Kg - tube allonge	25,71	25,71	25,71
- 1 tabernacle	9,70	9,70	9,70
- 1 collier de prise en charge	25,86	25,86	25,86
- 1 robinet de prise en charge avec joint	86,23	201,99	219,02
- 1 robinet avant compteur	22,99	100,45	155,64
- Douille de purge - clapet anti-pollution	11,16	44,54	61,88
Prise en charge sans niche	444,36	670,96	760,52
- 1 regard compteur	88,44	177,75	204,93
Prise en charge avec niche	532,80	848,71	965,45
- 1 regard compteur incongelable (équipé)	197,88		
Prise en charge avec regard incongelable	642,24		
2 – TERRASSEMENT REMBLAIEMENT ou FONCAGE			
- Terrassement 1,00 X 0,50 X 0,90 compris évacuation des déblais (le ml)		67,79	
- Gravillon 2/4 lit de pose, enrobage et calage (le m3)		50,16	
- Grave non traitée 0/31.5A (le m3)		50,16	
- Le mètre de fonçage à la fusée Ø 63		115,24	
- Dégagement de conduite		95,36	
3 - CANALISATION (polyéthylène)	<u>25/32</u>	<u>40 ext.</u>	<u>50 ext.</u>
- le mètre de canalisation	1,89/2,75	4,21	6,53
4 - FOURREAU (le ml)		1,41	
5 - GRILLAGE AVERTISSEUR (le ml)		0,20	
6 - PERCEMENT DE MUR (l'unité)		135,58	

7 - PASSAGE D'OBSTACLE (l'unité) (gaz, électricité, bordure de trottoir, etc...)	56,94
8 - ENROBE (le ml)	33,89
9 - DECOUPE D'ENROBE (le ml)	7,46
10 - DIVERS	
- Couvercle de regard compteur polyester	36,58
- Isolant regard compteur polyester	17,55
- Rehausse de regard compteur polyester	24,97
- Regard renforcé (béton / fonte)	114,78
- Couvercle fonte	52,49
- Couvercle de regard compteur ciment	40,00
- Bordure de trottoir (fourniture, dépose et repose) le ml	101,68
- Col de cygne	30,63
- Réalisation bicouche (le ml)	17,63
- Réalisation butée en béton	108,46
- Démarches administratives et déclaratives	75,06
- Installation signalisation de chantier (forfait)	250,82
- Confection et intégration des plans de récolement	37,53
- Poteau incendie Bayard Saphir 4 DN100 + drain kit	1 244,24
- Esse de réglage	142,49
- Socle en béton maçonné pour poteau incendie	108,46
- Terrassement hors branchement y compris évacuation déblais : le ml	
- zone urbaine	42,03
- zone rurale	18,98
11 - BRANCHEMENT JARDIN OU COMPTEUR SUPPLEMENTAIRE	349,11

- Compteurs

	Ø 15	Ø 20	A PARTIR Ø 30
Compteur pré-équipé tête radio émettrice	87,67	99,36	SELON TARIF FOURNISSEUR
Tête radio émettrice	50,45	50,45	SELON TARIF FOURNISSEUR
Forfait main-d'œuvre (½ h)	18,76	18,76	37,53
Forfait déplacement (1 h)	37,53	37,53	37,53
Forfait HT remplacement compteur équipé d'une tête radio émettrice (cpt+ MO + déplacement)	143,96	155,65	
Forfait HT remplacement tête radio émettrice (tête + MO + déplacement)	106,74	106,74	

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le tarif horaire du personnel, les tarifs divers, les tarifs des branchements et des compteurs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023 ;
- ✓ PRECISE qu'un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces reste appliqué par le SEVT comme les années précédentes ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

